



International
Handball
Federation

Règlement pour les équipements de protection et accessoires

Édition : 1^{er} juillet 2025



Table des matières

I. Dispositions générales	2
II. Exemples	4
Tenues de handball et sous-vêtements	4
Équipements de protection – haut du corps	8
Équipements de protection – partie inférieure du corps	9
Équipements de protection – tête/visage	11
Autres accessoires	16

Remarque : Afin de simplifier le présent règlement, la forme masculine sera utilisée de manière générale pour les joueurs, officiels, arbitres et toutes autres personnes masculines et féminines.

I. Dispositions générales

1. Articles d'habillement

a) Sous-vêtements

Les joueurs sont autorisés à porter des sous-vêtements de compression sous les tenues, tels que des shorts, des leggings ou des maillots à manches longues.

Les dispositions suivantes s'appliquent aux sous-vêtements visibles :

- Les vêtements portés sous le maillot doivent être de la même couleur dominante que le maillot.
- Les vêtements portés sous les shorts doivent être de la même couleur dominante que les shorts, à l'exception de sous-vêtements noirs qui peuvent être portés quelle que soit la couleur dominante des shorts.
- Les sous-vêtements de tous les joueurs d'une équipe doivent être de la même couleur.

Les dispositions ci-dessus ne s'appliquent pas aux sous-vêtements invisibles.

Les mêmes dispositions s'appliquent aux arbitres.

b) Chaussettes

Les chaussettes de tous les joueurs d'une même équipe doivent être de couleur identique.

Tout équipement porté sur la partie inférieure des jambes (par exemple, manchons de compression mollet, protège-chevilles, etc.) doit être de la même couleur que les chaussettes.

Si un joueur porte des sous-vêtements sous les shorts, les chaussettes doivent être de la même couleur que les chaussettes portées par les autres joueurs de son équipe.

c) Couvre-chefs

Les joueurs et joueuses sont autorisés à porter des couvre-chefs religieux tels que l'hidjab, des turbans, des patkas etc. à condition que ceux-ci soient spécifiquement prévus pour le sport et qu'ils ne nécessitent pas d'épingles ou d'agrafes. En outre, les dispositions suivantes doivent être respectées :

- Les couvre-chefs ne doivent pas compromettre la sécurité des joueurs qui les portent ou celle d'autres joueurs.
- Les couvre-chefs ne doivent pas être attachés aux maillots de quelque manière que ce soit et ils ne doivent pas avoir de mécanisme d'attache.
- Les couvre-chefs ne doivent couvrir aucune partie du visage en tout ou en partie (yeux, nez, bouche, etc.).
- Les couvre-chefs doivent être soit de la même couleur dominante que les maillots, soit noirs ou blancs. Les couvre-chefs de tous les joueurs d'une équipe doivent être de la même couleur.

Les mêmes dispositions s'appliquent aux arbitres.

2. Accessoires et objets

Il est interdit de porter tout objet représentant un danger potentiel pour les joueurs. Au nombre de ces objets figurent, par exemple : protection pour la tête, masque pour le visage, bracelets, montres-bracelets, bagues, piercings visibles, colliers, boucles d'oreilles, lunettes sans élastique de maintien ou à monture solide, ainsi que tout autre objet potentiellement dangereux (Règles de jeu, article 17:3).

Les joueurs qui ne remplissent pas ces obligations ne sont pas autorisés à participer au match, jusqu'à ce que les problèmes aient été écartés.

Des bagues plates, des petites boucles d'oreille et des piercings sont autorisés dans la mesure où ils sont recouverts d'un pansement adhésif de telle sorte qu'ils ne soient plus jugés comme dangereux pour les autres joueurs.

Les bandeaux de front sont autorisés à condition qu'ils soient confectionnés dans un matériau souple et élastique.

Remarque : *Les fédérations nationales ont le droit d'appliquer des règlements divergents pour les compétitions de clubs de niveau inférieur.*

II. Exemples



Tenues de handball et sous-vêtements



Les numéros sur les maillots doivent avoir 20 cm de haut sur le dos, au moins, et 10 cm de haut sur la poitrine, au moins.

Les chiffres à utiliser sont compris entre 1 et 99. Les numéros 1 à 9 doivent être imprimés sous forme d'un seul chiffre sans zéro initial (c'est-à-dire que les numéros 01, 02, etc. ne sont **pas autorisés**).



Les sous-maillots à manches longues d'une couleur identique à la couleur dominante du maillot sont **autorisés**.



Les sous-maillots à manches longues dont la couleur diffère de la couleur dominante du maillot sont **interdits**.



Des manchons de compression d'une couleur identique et/ou similaire à la couleur dominante du maillot sont **autorisés**.

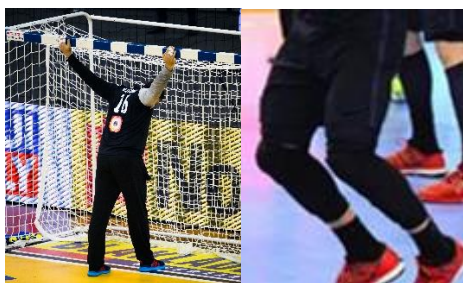


Les sous-vêtements dont la couleur diffère de la couleur dominante du short sont **interdits** à l'exception de **sous-vêtements noirs**.





Des sous-vêtements légers d'une couleur identique à la couleur dominante des shorts sont **autorisés**.



Les gardiens de but sont **autorisés** à porter des pantalons longs, des collants ou des sous-shorts de n'importe quelle couleur et les joueurs de champ sont **autorisés** à porter des sous-vêtements longs ou des pantalons de compression/collants longs de couleur identique à la couleur dominante du short ou de couleur noire.



Les manchons de compression de la même couleur que les chaussettes sont **autorisés**.



Les manchons de compression dont la couleur diffère de celle des chaussettes sont **interdits**.



Les chaussettes de tous les joueurs d'une même équipe doivent être de couleur identique.



Les maillots des joueurs de champ qui remplacent le gardien de but doivent être identiques à celui du gardien de but, à savoir que les découpes, qui dégagent le numéro du joueur de champ de face et de dos, sont recouvertes de matériau transparent (aucun trou autorisé).



Les épaulières fabriquées dans un matériau souple et fin sont **autorisées**, dans n'importe quelle couleur.



Des protège-coudes bien rembourrés et fabriqués dans un matériau souple et fin sont **autorisés**, dans n'importe quelle couleur.



Les protège-coudes fabriqués dans un matériau souple et fin ou les coudières (en néoprène) de n'importe quelle couleur avec un ou plusieurs grands coussin(s) et de la mousse de protection sont **autorisés**. Le rembourrage doit avoir une structure gaufrée pour faciliter les mouvements et permettre au coude de glisser sur le sol.



Les protège-coudes avec des parties rigides découvertes sont **interdits**.



Équipements de protection – partie inférieure du corps



Les genouillères fabriquées dans un matériau souple et fin sont **autorisés**, dans n'importe quelle couleur

ou



si toutes les parties rigides sont entièrement couvertes avec des bandages en mousse protectrice ou des produits similaires (aucun danger pour les adversaires).



Les protège-genoux ou genouillères (en néoprène) avec un seul grand rembourrage et mousse protectrice sont **autorisés**. Le rembourrage doit avoir une structure gaufrée pour faciliter les mouvements et permettre aux joueurs de glisser sur le sol.



Les protège-genoux avec des parties rigides découvertes sont **interdits**.



Les chevillères ou attelles rigides sont **autorisées** si toutes les parties rigides sont entièrement couvertes avec des bandages en mousse protectrice ou des produits similaires (aucun danger pour les adversaires). Les chevillères et la bande adhésive doivent avoir la même couleur que les chaussettes.



Les chevillères ou attelles rigides sont **interdites** s'il y a des parties rigides découvertes et si les chevillères et la bande adhésive ont une couleur différente de celle des chaussettes.



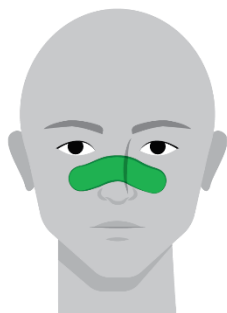
Les chevillères à lacets sont **autorisées** s'il n'y a pas de parties rigides. Les chevillères et la bande adhésive doivent avoir la même couleur que les chaussettes.



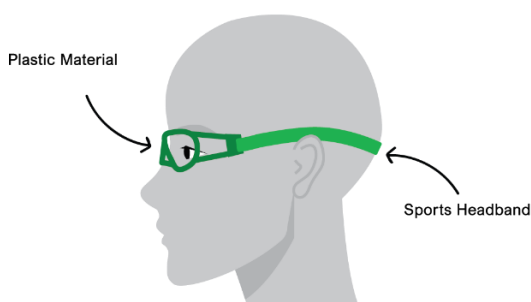
Équipements de protection – tête/visage



Les masques sont **interdits**.



Seules les protections pour le nez faites de matériaux souples unicolores et les pansements adhésifs sont **autorisés**.

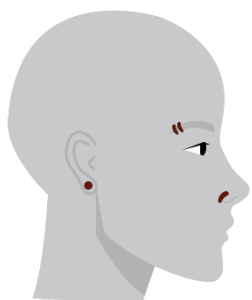


Les lunettes de sport et les lunettes de protection avec des bandeaux de sport spéciaux, verres en matière plastique solide et des branches en silicones ou d'autres matériaux élastiques sont **autorisées**.

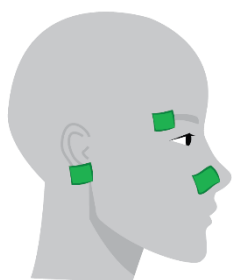
Les lunettes de sport et les lunettes avec des branches rigides sont **interdites**.



Les casques sont **interdits**.



Des boucles d'oreille et des piercings qui ne sont pas entièrement couverts d'un pansement adhésif sont **interdits**.



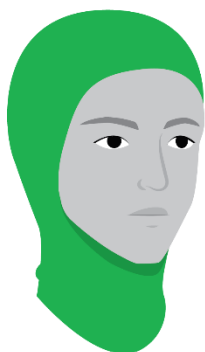
Des boucles d'oreille et des piercings de petite taille sont **autorisés** s'ils sont entièrement couverts d'un pansement adhésif.



Seuls les bandeaux élastiques, fins et étroits sont **autorisés**.



Les bandeaux rigides, trop épais et/ou trop larges sont **interdits**.



Les foulards élastiques pour le sport de couleur unie sont **autorisés**. Si plusieurs joueurs d'une équipe utilisent des foulards, ils doivent être de la même couleur.



Les foulards non sportifs sont **interdits**.



Les épingles à cheveux fabriquées dans un matériau souple sont **autorisées**. Les épingles à cheveux en métal et/ou en plastique doivent être retirées ou entièrement couvertes d'un pansement adhésif.



Les protège-dents transparents et de couleur unie sont **autorisés**.



Les protège-dents opaques et multicolores sont **interdits**.



Autres accessoires



Les brassards de capitaine de couleur unie (d'une largeur d'environ 5 cm) sur le bras sont **autorisés**.



Les bandeaux de poignets courts sont **autorisés** s'ils sont non adhésifs, souples et fins.



Les bandeaux de poignets larges sont **autorisés** s'ils sont non adhésifs, souples et fins.



Les protège-poignets courts fabriqués dans un matériau souple et fin sont **autorisés**.



Les gants sont **interdits**. Cela s'applique également au gardien de but.



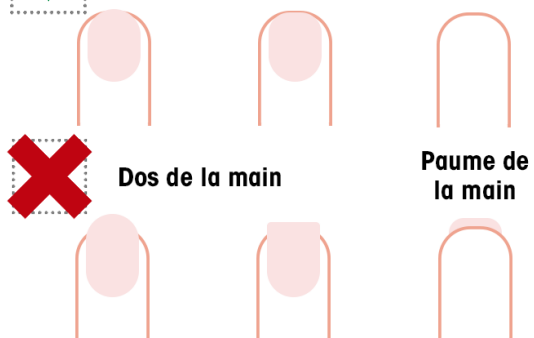
Les rubans adhésifs pour les doigts sont **autorisés**.



Les bandages de doigt sont **interdits**.



La résine peut seulement être mise sur les chaussures et appliquée sur les doigts.



Les objets susceptibles de provoquer des coupures ou des écorchures sont **interdits** ; c'est-à-dire que les ongles doivent être coupés court.